

# Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



## Délibération 2016 – 101 du 21 Septembre 2016

L'an deux mil seize, le vingt et un septembre à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite le 12 Septembre 2016 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes D. LEVESQUE – C. DUMORTIER – M. BONIFACE – J. LE CERF – GI. WATSON – F. LETURCQ – F. DEHON -

MM. Ph. DERUY – G. POUILLAUDE – L. GABRELLE – J. MAURER – B. BRONNIART – J. Cl. CODEVELLE - P. COLLE – Ch. TABARY – J.N. MENAGE – F. SELLIER - J.P. LORENT – L. ANTINORI – D. BASSEUX - G. TRANNIN – D. DELEPLACE – P. WELELE - F. CARON – J. DESCAMPS – Ch. DAMBRINE – Ch. HEMAR -

M. Ph. DERUY, absent et excusé, a été suppléé par M. J. LARDIER  
M. G. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M. B. SEGERS  
M. J.N. MENAGE, absent et excusé, a été suppléé par M. J. FOSTIER  
M. J.P. LORENT, absent et excusé, a été suppléé par M. Ph. THIEBAUT  
M. D. DELEPLACE, absent et excusé, a été suppléé par M. D. PORET

Mme D. LEVESQUE, absente et excusée, a donné pouvoir à Mme C. MEGRET  
Mme C. DUMORTIER, absente et excusée, a donné pouvoir à M. Y. BONNERRE  
Mme M. BONIFACE, absente et excusée, a donné pouvoir à M. J.J. COTTEL  
Mme J. LE CERF, absente et excusée, a donné pouvoir à M. E. LEFEBVRE  
M. P. COLLE, absent et excusé, a donné pouvoir à M. Cl. AUDEGOND  
M. F. SELLIER, absent et excusé, a donné pouvoir à M.G. DUE

### **OBJET : TEPCV - Demande de subvention auprès de la FDE pour la réalisation des audits des bâtiments publics.**

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire la démarche initiée par l'Intercommunalité suite à l'appel à projets lancé par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable en vue de devenir un Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV).

Cette démarche pour laquelle l'Intercommunalité a été déclarée lauréate se traduit par différentes actions visant à économiser l'énergie ou à réduire la consommation énergétique.

Monsieur le Président rappelle l'action initiée sur le volet « éclairage public » mais également sur le volet « habitat » en vue de réduire la consommation énergétique des communes et des habitants du territoire.

L'opération de thermographie aérienne réalisée en fin d'année dernière a permis de mettre en évidence pour les habitants du territoire la réalité de l'isolation de leur habitation.

Monsieur le Président propose de conduire auprès des communes des audits énergétiques sur les bâtiments communaux ou intercommunaux qui auraient été identifiées comme énergivores dans le cadre de l'opération menée avec le concours de la Fédération Départementale de l'Energie du Pas de Calais sur l'ensemble du parc bâti communal et intercommunal.

Monsieur le Président précise que cette opération d'audits, confiée au cabinet HEXA Ingénierie, est susceptible d'être subventionnée par la Fédération Départementale de l'Energie du Pas de Calais dans le cadre de son programme d'aides.

Monsieur le Président détaille le plan de financement de cette opération qui se décline de la façon suivante :

Dépense	Recettes		
30 audits énergétiques sur les bâtiments publics communaux	Fédération Départementale de l'Energie du Pas-de-Calais	24 669,00 €	70%
	Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (fonds TEPCV)	4224,00 €	10%
	Autofinancement	8 448,00 €	20%
42 240,00 €		42 240,00 €	100%

Monsieur le Président souligne que la subvention de la FDE 62 n'est acquise à hauteur de 70% de la dépense qu'à la condition d'un engagement de travaux et que de ce fait elle est versée dans les conditions suivantes :

- 20% à la restitution de l'audit,
- 50% si des travaux sont réalisés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver le plan de financement de l'opération d'audits énergétiques réalisés pour le compte des bâtiments communaux et intercommunaux,
- de solliciter l'aide financière de la Fédération Départementale de l'Energie du Pas de Calais dans le cadre de la réalisation de ces audits énergétiques,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à cette convention,
- de prévoir les crédits nécessaires à cette opération dans le cadre des différents budgets de l'Intercommunalité.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 21 septembre 2016 et transmission en Préfecture le 21 Septembre 2016.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage  
Le 21 septembre 2016 et transmission  
en Préfecture le 21 septembre 2016

Le Président,



Jean-Jacques COTTEL.  
2016-101 - 21/09/2016  
TEPCV – Subvention FDE 62 Audits

Le Président,



Jean-Jacques COTTEL.  
PRÉFECTURE DU PAS-DE-CALAIS  
DIRECTION DES COLLECTIVITÉS LOCALES

Reçu le : 24 OCT. 2016